

Plan Local d'Urbanisme



Communauté de Communes de la Vallée d'Ossau

1^{ER} AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

**Projet d'élaboration de Schéma
de Cohérence Territoriale (SCoT)**

Par arrêté n° 2025-355, en date du 20 octobre 2025, le Président de la communauté de communes de la Vallée d'Ossau a prescrit l'ouverture d'une enquête publique relative au projet d'élaboration de Schéma de Cohérence Territoriale «Ossau 2040», arrêté par délibération du conseil communautaire le 24 juillet 2025.

Conformément aux dispositions prévues par l'article R143-9 du Code de l'Urbanisme, cette enquête publique est organisée afin d'informer le public et de recueillir ses appréciations et ses suggestions sur le projet.

L'enquête publique se déroulera **du 19 novembre 2025 à 9 h 00 au 19 décembre 2025 à 12 h 00.**

Le SCoT est un document de planification et d'urbanisme qui définit les grandes orientations d'aménagement à une échelle supra-communale et sur le long terme (environ 20 ans). C'est un outil de conception et de mise en œuvre d'une planification durable, destiné à servir de cadre de référence pour les différentes politiques sectorielles, notamment celles centrées sur les questions d'organisation de l'espace et d'urbanisme, d'habitat, de mobilité, d'aménagement commercial, d'environnement, etc.

Par décision n° E25000096 / 64 en date du 3 septembre 2025, le Vice-Président du Tribunal administratif de Pau a désigné **M. Philippe PÉRONNE** en qualité de commissaire enquêteur et **M^{me} Michèle AUGÉ** en qualité de suppléant.

Pendant la durée de l'enquête publique, le public pourra consulter le dossier, en version papier et consigner ses observations sur les registres papier mis à disposition dans chaque lieu d'enquête mentionné ci-dessous, aux jours et heures d'ouverture au public, sauf les jours fériés et de fermetures exceptionnelles :

- Au siège de la communauté de communes de la Vallée d'Ossau situé au 1 Avenue des Pyrénées 64260 Arudy.

- A la Maison des Services au Public, située au 7 avenue du Général de Gaulle 64440 Laruns.

Le dossier d'enquête sera également consultable, sur format numérique, pendant toute la durée de l'enquête :

- Sur un poste informatique au siège de la communauté de communes de la Vallée d'Ossau situé au 1 Avenue des Pyrénées 64260 Arudy, aux jours et heures d'ouverture au public, sauf les jours fériés et de fermetures exceptionnelles.

- En numérique sur le site internet de la communauté de la Vallée : <https://cc-ossau.fr/scot/>

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra consigner ses observations et propositions :

- Sur les registres d'enquête papiers, tenus à disposition dans les lieux de consultation du dossier papier indiqués ci-dessus,

- Par courrier ou remarque recueillis par le commissaire enquêteur lors des permanences indiquées ci-dessous,

- Par courrier postal adressé à l'attention de M. le Commissaire Enquêteur, au siège de la communauté de communes de la Vallée d'Ossau, 1 Avenue des Pyrénées 64260 Arudy ,

- Par courriel à l'attention du commissaire enquêteur, à l'adresse suivante :

contact@cc-ossau.fr

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations dans les lieux indiqués, aux jours et horaires suivants :

- **Le mercredi 19 novembre de 9 h à 12 h** au siège de la communauté de communes de la Vallée d'Ossau situé 1 Avenue des Pyrénées 64260 Arudy ;

- **Le mercredi 10 décembre de 9 h à 12 h** à la Maison des Services au Public, située au 7 avenue du Général de Gaulle 64440 Laruns ;

- **Le vendredi 19 décembre de 9 h à 12 h** au siège de la communauté de communes de la Vallée d'Ossau situé 1 Avenue des Pyrénées 64260 Arudy.

A l'issue de l'enquête publique, le commissaire enquêteur rendra son rapport et ses conclusions dans un délai d'un mois. Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur pourront être consultés par le public au siège de la communauté de communes de la Vallée d'Ossau située au 1 Avenue des Pyrénées 64260 Arudy et sur le site internet de la communauté de communes de la Vallée d'Ossau (<https://cc-ossau.fr>) pendant une durée d'un an à compter de sa transmission à la communauté de communes.

Toute information utile relative au projet de SCoT de la Vallée d'Ossau «Ossau 2040» peut être demandée auprès du Président de la communauté de communes de la Vallée d'Ossau, 1 Avenue des Pyrénées, 64260 Arudy ou par courriel : scot@cc-ossau.fr

ANNONCE ADMINISTRATIVE



Communauté de Communes de la Vallée d'Ossau

1^{ER} AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Projet d'élaboration de Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)

Par arrêté n° 2025-355, en date du 20 octobre 2025, le Président de la communauté de communes de la Vallée d'Ossau a prescrit l'ouverture d'une enquête publique relative au projet d'élaboration de Schéma de Cohérence Territoriale «Ossau 2040» arrêté par délibération du conseil communautaire le 24 juillet 2025.

Conformément aux dispositions prévues par l'article R143-9 du Code de l'Urbanisme, cette enquête publique est organisée afin d'informer le public et de recueillir ses appréciations et ses suggestions sur le projet.

L'enquête publique se déroulera **du 19 novembre 2025 à 9 h 00 au 19 décembre 2025 à 12 h 00.**

Le SCoT est un document de planification et d'urbanisme qui définit les grandes orientations d'aménagement à une échelle supra-communale et sur le long terme (environ 20 ans). C'est un outil de conception et de mise en œuvre d'une planification durable, destiné à servir de cadre de référence pour les différentes politiques sectorielles, notamment celles centrées sur les questions d'organisation de l'espace et d'urbanisme, d'habitat, de mobilité, d'aménagement commercial, d'environnement, etc.

Par décision n° E25000096 / 64 en date du 3 septembre 2025, le Vice-Président du Tribunal administratif de Pau a désigné **M. Philippe PÉRONNE** en qualité de commissaire enquêteur et **M^{me} Michèle AUGÉ** en qualité de suppléant.

Pendant la durée de l'enquête publique, le public pourra consulter le dossier, en version papier et consigner ses observations sur les registres papier mis à disposition dans chaque lieu d'enquête mentionné ci-dessous, aux jours et heures d'ouverture au public, sauf les jours fériés et de fermetures exceptionnelles :

- Au siège de la communauté de communes de la Vallée d'Ossau situé au 1 Avenue des Pyrénées 64260 Arudy ;

- A la Maison des Services au Public, située au 7 avenue du Général de Gaulle 64440 Laruns.

Le dossier d'enquête sera également consultable, sur format numérique, pendant toute la durée de l'enquête :

- Sur un poste informatique au siège de la communauté de communes de la Vallée d'Ossau situé au 1 Avenue des Pyrénées 64260 Arudy, aux jours et heures d'ouverture au public, sauf les jours fériés et de fermetures exceptionnelles.

- En numérique sur le site internet de la communauté de la Vallée : <https://cc-ossau.fr/scot/>

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra consigner ses observations et propositions :

- Sur les registres d'enquête papiers, tenus à disposition dans les lieux de consultation du dossier papier indiqués ci-dessus,

- Par courrier ou remarque recueillis par le commissaire enquêteur lors des permanences indiquées ci-dessous,

- Par courrier postal adressé à l'attention de M. le Commissaire Enquêteur, au siège de la communauté de communes de la Vallée d'Ossau, 1 Avenue des Pyrénées 64260 Arudy ;

- Par courriel à l'attention du commissaire enquêteur, à l'adresse suivante :

contact@cc-ossau.fr

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations dans les lieux indiqués, aux jours et horaires suivants :

- **Le mercredi 19 novembre de 9 h à 12 h** au siège de la communauté de communes de la Vallée d'Ossau situé 1 Avenue des Pyrénées 64260 Arudy ;

- **Le mercredi 10 décembre de 9 h à 12 h** à la Maison des Services au Public, située au 7 avenue du Général de Gaulle 64440 Laruns ;

- **Le vendredi 19 décembre de 9 h à 12 h** au siège de la communauté de communes de la Vallée d'Ossau situé 1 Avenue des Pyrénées 64260 Arudy.

A l'issue de l'enquête publique, le commissaire enquêteur rendra son rapport et ses conclusions dans un délai d'un mois. Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur pourront être consultés par le public au siège de la communauté de communes de la Vallée d'Ossau situé au 1 Avenue des Pyrénées 64260 Arudy et sur le site internet de la communauté de communes de la Vallée d'Ossau (<https://cc-ossau.fr>) pendant une durée d'un an à compter de sa transmission à la communauté de communes.

Toute information utile relative au projet de SCoT de la Vallée d'Ossau «Ossau 2040» peut être demandée auprès du Président de la communauté de communes de la Vallée d'Ossau, 1 Avenue des Pyrénées, 64260 Arudy ou par courriel : scot@cc-ossau.fr